Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260416-C2026_04_16_06B-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 16 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-16-06B
Objet : Indemnités de fonction du président, des vice-présidents, des conseillers membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction – CORRECTION D'UN VISA	Classification : 5.6 – Exercice des mandats locaux

Visa à substituer dans la délibération C-2026-04-16-06

Rectification d'une erreur de plume concernant le visa suivant :
Vu les délibérations C-2020-07-16-01, C-2020-07-16-03, C-2020-07-16-04 et C-2020-07-16-05 du 16 juillet 2020 portant respectivement sur l'élection du président, la fixation de la composition des membres du bureau, l'élection des 9 vice-présidents et l'élection de 1 conseiller communautaire délégué ;

Substitué par le présent visa :
Vu les délibérations C-2026-04-16-01, C-2026-04-16-03, C-2026-04-16-04 et C-2026-04-16-05 du 16 avril 2026 portant respectivement sur l'élection du président, la fixation de la composition des membres du bureau, l'élection des 9 vice-présidents et l'élection de 1 conseiller communautaire délégué ;

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)